
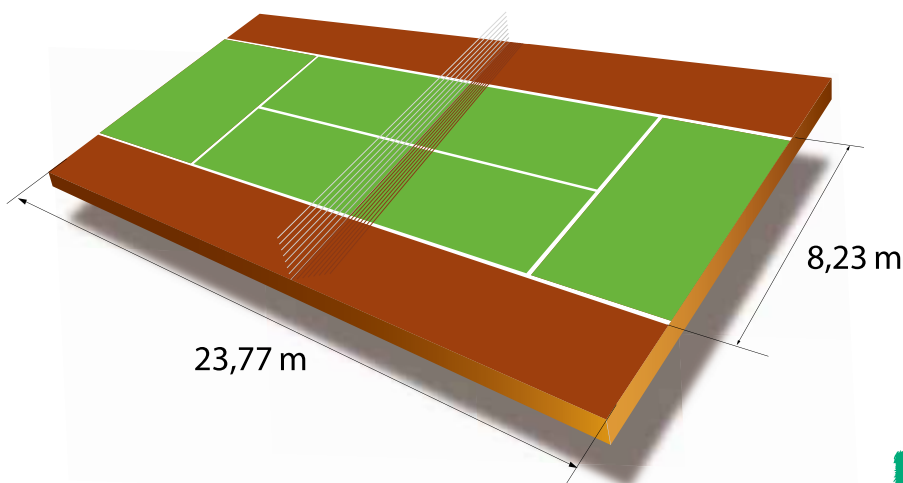




DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

Conditions de jeu

- Balle intermédiaire 
- Hauteur du filet 0,914 m



Format des parties

Manches⁽¹⁾ : 5 jeux

Jeu décisif : 4/4

Point décisif⁽²⁾ : oui

Scores possibles
d'une manche :
5/0, 5/1, 5/2, 5/3
ou 5/4.

Limitation du nombre
de parties par jour :

2

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

Classement

- Début d'année sportive : sur proposition du CTR⁽³⁾
- Intermédiaire de février : non concerné
- Intermédiaire de juin : calculé⁽⁴⁾

Limitation du nombre de parties pour l'année sportive⁽⁵⁾ : 50

Temps de repos entre
2 parties de simple : **3 h**

Temps de repos
entre 1 partie de simple
et de double : **30 min.**

Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC ⁽⁶⁾	Avec autorisation de surclassement ⁽⁷⁾
9 ans	10 ans

(1) Au meilleur des 3 manches

(2) Application du point décisif à 40 A

(3) Conseiller Technique Régional de la ligue

(4) Informatiquement sur la base du palmarès

(5) Préconisation de la Direction Technique Nationale

(6) Certificat Médical de Non-Contre-indication
à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)

(7) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit être signée par le(s) représentant(s) légal(aux) du joueur et être présentée au juge-arbitre. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS